

## Édito

Cher(e)s camarades,

Le passage à une nouvelle année est l'occasion de tracer des perspectives. Cette démarche prendra tout son sens en 2014 car au mois de décembre interviendront les élections professionnelles dans l'ensemble de la fonction publique. Le même jour, vos élus en Comité Technique Ministériel, en CAP, CCP des Contractuels, en CCP ou CCL si vous êtes à l'étranger, seront renouvelés.

Un travail considérable s'annonce pour la constitution de listes de candidats dans nos postes à l'étranger et nous devons mobiliser tous nos adhérents et sympathisants. Lors des dernières élections en 2010, la CFDT-MAE avait recueilli plus de 40% des suffrages et nous y avons vu la récompense de notre travail au service des agents. Nous abordons ce nouveau scrutin avec confiance et détermination, mais également avec la conviction que rien n'est jamais acquis et que nous serons jugés sur notre action.

Mais avant cela, l'année 2014 s'annonce chargée et les sujets de mobilisation ne manquent pas pour les mois qui viennent. De nombreuses évolutions, qui vont bouleverser notre manière de travailler, sont attendues, avec la mise en place progressive des ambassades à très petit format, l'arrivée à l'été du portail Diplomatie, la poursuite des suppressions de postes qui affectera particulièrement le réseau culturel. Pour nos collègues dans les services consulaires, l'organisation des élections européennes et de l'Assemblée des Français de l'étranger sera un nouveau défi, alors que les moyens se raréfient.

Dans ce contexte difficile, la CFDT-MAE continuera de soutenir ses adhérents qui ne parviennent plus à faire face à des conditions de travail dégradées. Elle poursuivra ses efforts pour mieux protéger les agents contre les dérives horaires en poste (avec l'expérimentation, à son initiative, d'une évaluation du temps de travail à l'étranger) comme en administration centrale.

La CFDT vous adresse ses vœux solidaires pour cette année 2014 et invite chacun à se mobiliser pour la réduction des inégalités et l'amélioration de la qualité de la vie au travail.

Bonne année à tous !

## Sommaire

**Rédacteurs :** Nathalie Berthy, Thierry Duboc, Franck Laval

**Conception :** Nadine Monchau

CFDT-MAE : 57, bd des Invalides, 75700 PARIS

Tél. 01.53.69.36.99 - Fax 01.53.69.37.34

CFDT-MAE : 11, rue de la Maison Blanche, 44035 NANTES

Tél. 02.51.77.25.81 - Fax 02.51.77.26.21

**Mèl :** [cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr](mailto:cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr)

**Site web :** [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)

La LDS est réalisée sous Scribus - Issn 2259-6453

Édito

page 1

10 décembre 2013 : Comité technique spécial à Nantes, la CFDT poursuit ses échanges avec l'administration dans un esprit constructif

page 2

18 décembre 2013 : conseil d'administration de l'Ados : nouvelle donne pour l'action sociale au MAE

page 3

24 décembre 2013 : fête gâchée pour les volontaires internationaux

page 3-4

La vie des sections

page 4

Calendrier des réunions

page 4

Informations aux adhérents

page 4

# 10 décembre 2013

## Comité technique spécial à Nantes : la CFDT poursuit ses échanges avec l'administration dans un esprit constructif

**L**E COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL NANTAIS (CTS) du 10 décembre s'est tenu sous la présidence du DGA. La CFDT, qui y participait avec cinq représentants, a saisi l'occasion, au fil de l'ordre du jour, de poursuivre un dialogue franc et constructif avec l'administration.

Quelques points évoqués méritent particulièrement attention :

### **Mouvements de personnels – affectations**

Comme chaque année, la DRH a rappelé que les décisions d'affectation (poste et/ou centrale) devraient être prises « au plus tard en juin ». La CFDT a souligné combien cette date était trop tardive et ne devrait être qu'une exception plutôt qu'une règle. Nous avons mis l'accent sur le fait que, notamment pour les agents ayant charge de famille, une « bonne mutation » était une mutation sans stress ni précipitation. L'impact budgétaire pour les postes, notamment en matière de coût de billets d'avion achetés très tardivement est également à prendre en compte.

Les CAP de 2013 étaient très proches de l'été, notamment celle des secrétaires de chancellerie qui s'était tenue le 30 mai. La CFDT fera preuve de vigilance à l'approche du mouvement prochain, soit pour obtenir des dates de CAP plus tôt dans l'année, soit pour réfléchir à des modalités opéra-

tionnelles plus efficaces. DAF/VEM a par ailleurs réservé un accueil ouvert à notre demande de dispositif (léger et, bien sûr, officieux) de communication aux agents de leur indemnité de changement de résidence (ICR), dès leur proposition d'affectation, et donc avant signature de l'arrêté.

### **Personnels PACTE**

La CFDT a attiré l'attention du DGA sur les conditions de suivi des agents recrutés en contrat PACTE. S'il est clair que la plupart de ces recrutements sont des « success stories », il convient de veiller à ce que les fonctions de tuteur et de supérieur hiérarchique ne se recourent pas afin d'éviter un possible arbitraire. Nous avons relevé également que la « grille de suivi » (formulaire d'évaluation) MAE était peut-être inadaptée et formulé le vœu que les organisations syndicales soient associées (dans la mesure où elles n'y siègent pas de droit) aux commissions de titularisation.

### **Montée en puissance du CSRH**

Le DGA et le DAGN ont réaffirmé leur objectif de renforcement du CSRH à l'été prochain. Une petite dizaine d'ETP sont déjà acquis (et sur la Transparence) ; entre 5 et 10 sont encore en négociation. L'administration a confirmé qu'aucun autre service ne pâtirait de ce renfort en agents et qu'elle saurait trouver les crédits nécessaires aux aménagements indispensables.

### **Etat-Civil – impact de nouvelles mesures**

Interrogée par la CFDT, l'adjointe au sous-directeur de l'état-civil et de la nationalité a répondu de manière ouverte que les activités d'état-civil (qui sont d'ordre juridique et non administratif) ne seraient pas impactées par l'entrée en vigueur fin 2014 de la loi 2013 – 1005 « habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens », qui instaure le principe « silence vaut acceptation » [un silence de deux mois de la part de l'administration vaudra acceptation d'un dossier]. Dans un même ordre d'idée, le SCEC nous a informé que si les projets de suppression du CCAM se confirmaient, la DFAE, bien que réticente, ne pourrait s'y opposer. La charge de travail des postes ne s'en trouverait en outre pas modifiée : les contrôles en amont se reportant en aval, au moment de la transcription.

### **Comité de pilotage AEFÉ**

La CFDT a interrogé l'administration sur l'absence, en 2012 et 2013, de réunion du comité de pilotage de l'AEFE. Cette dernière a reconnu ce manque tout en évoquant des « relations régulières » avec la DRH. Le DGA, le DAGN et le représentant de l'Agence se sont cependant engagés à en tenir un durant le premier trimestre 2014.

Etaient présents *Catherine Chauveau-Sochnikov, Jacqueline Dessalles, Evelyne Le Biban, Caroline Grelier, Nelly Piccot, Bertrand Caillaud, Thierry Duboc, Hervé Goudal et Franck Laval (CFDT), Christiane Gros, Elisabeth Sroussi, Olivier Borg-Olivier et Franck Vermeulen (ASAM), Cécile Degioannini, Florence Pierres et Daniel Vazeille (CGT), Etienne Cardilès (CFTC), Raphaëlina Gras (USASCC) et Dominique Moyen (FO). Roger Ferrari (FSU) était absent.*

L'enjeu principal de ce conseil d'administration portait sur le format, voire la pérennité, de l'association des œuvres sociales du MAE (ADOS). En effet un rapport de l'IGAE préconisait le transfert de la gestion et du règlement des prestations sociales de l'ADOS à l'administration.

### Les prestations sociales seront versées par l'administration

Au terme d'un tour de table des administrateurs, il apparaît qu'il n'existe pas de réel consensus pour réclamer le maintien du versement des prestations sociales par l'association. L'administration a déjà mis en place l'essentiel de la tuyauterie comptable qui lui permettra de verser les prestations sur crédits budgétaires. Les barèmes et les critères d'attribution (quotient familial) sont inchangés pour l'instant. D'éventuelles modifications devront être examinées en comité d'action sociale (CAS).

### Priorité à la sauvegarde des dispensaires

A la demande de l'ADOS, un expert-comptable a réalisé une étude qui permet de chiffrer le besoin de financement structurel des deux dispensaires (Convention et Quai d'Orsay) à 23.000 € par an. Les dispensaires sont autofinancés à 90 % et ils seraient quasiment à l'équilibre si France Domaines ne nous réclamait pas chaque année **18.000 € de loyers** !

Les représentantes des infirmières et les collègues qui suivent la comptabilité des dispensaires à la Délégation pour la politique sociale (DPS), nous confirment que de bonnes pratiques ont été mises en place, que le retard dans le recouvrement des créances est résorbé de manière significative et que le taux de rejet des remboursements par la CNAM est tombé à 2%.

L'administration n'a semble-t-il pas tiré toutes les leçons de la tentative avortée du Dr Kouchner pour

fermer un des deux dispensaires et, dans sa quête perpétuelle de m<sup>2</sup>, se cache à peine de vouloir fermer le dispensaire du Quai d'Orsay.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité pour le maintien des dispensaires dans le périmètre de l'ADOS. Un groupe de travail sera constitué pour auditer les dispensaires, améliorer encore le planning des consultations et proposer des mesures de modernisation (renouvellement du matériel médical, entretien des locaux), qui pourraient être financées sur les réserves de l'association.

### Restauration collective à Nantes : pas de précipitation pour répercuter la hausse de la TVA

Le conseil d'administration se prononce à l'unanimité pour le maintien de la restauration collective à Nantes et pour l'embauche d'un cuisinier en CDI, suite au désengagement du MAE. Il constate que les comptes de la restauration nantaise sont quasiment à l'équilibre. La commission des cantines, composée des administrateurs nantais et du gérant du restaurant, se réunira dès que possible et fera des propositions d'augmentation tarifaire. Contrairement au choix fait à Paris par la société Eurest-Kompass, de répercuter intégralement l'augmentation de 3% de la TVA dès le 1er janvier 2014, l'ADOS pourrait décider de moduler cette hausse en fonction de critères sociaux, de l'étaler dans le temps et/ou de faire peser l'essentiel de l'effort sur les tarifs « extérieurs ».

### Le nouveau bureau a du pain sur la planche

Suite à la démission du président sortant et à l'annonce par l'ASAM-UNSA de son retrait du bureau, le conseil d'administration élit un nouveau bureau composé de Thierry Duboc (CFDT), président, Raphaëlina Gras (USASCC), vice-présidente, Catherine Chauveau-Sochnikov (CFDT), trésorière et Cécile Degioannini (CGT), secrétaire.

Ce nouveau bureau est chargé de rencontrer dès la rentrée de janvier les responsables de la DPS pour définir le périmètre, le calendrier et les modalités du basculement des prestations sociales. Le périmètre de l'ADOS se trouvant réduit avec ce basculement, les prévisions budgétaires de l'association pour 2014 - et donc la demande de subvention - devront être revues et soumises au prochain conseil d'administration, qui se réunira dès le 5 février 2014.

## 24 DÉCEMBRE 2013 : FÊTE GÂCHÉE POUR LES VOLONTAIRES INTERNATIONAUX

### BERCY PREND SON TEMPS

On se souvient que l'administration avait présenté aux organisations syndicales, l'été dernier un projet d'arrêté visant à augmenter l'indemnité supplémentaire (IS) des volontaires internationaux en administration (VIA) dans une trentaine de postes.

Il y eut ensuite une longue période d'incertitude pendant laquelle ce

texte resta coincé à la direction du budget qui, si l'on a bien compris, refusait de bouger sur ce dossier tant que le MAE ne lui avait pas prouvé par a + b qu'il n'y aurait pas de mauvaise surprise concernant sa masse salariale en fin de gestion.

L'augmentation a pris effet avec quatre mois de retard. Merci qui ? L'arrêté du 10 décembre 2013 fixant

le montant de l'indemnité supplémentaire attribuée aux volontaires civils affectés à l'étranger a été publié au JORF ce 24 décembre et a pris effet à partir de cette date (merci Papa Noël !) La publication de ce texte, qui était attendue début septembre, a donc quatre mois de retard.

La CFDT a rappelé lors du CTM de novembre 2013 que cette réévaluation



## La vie des sections...

Ces dernières semaines ont vu la création de **deux nouvelles sections syndicales**, à **Bruxelles** et à **Yaoundé**, tandis que notre section de **Londres** est relancée.

Pour soutenir l'activité de nos sections de l'étranger et former nos élus dans les instances du dialogue social à l'étranger, notre

syndicat, conformément à l'engagement pris lors de son congrès de juillet 2013 met en place des formations.

Du 10 au 13 février, cinq collègues recrutés locaux vont venir se former à l'IREFE dans le 19<sup>ème</sup> et suivre la formation "Découvertes". Ces trois jours de formation seront suivis par une journée dans nos locaux, bd des Invalides où sera organisée une formation plus spécifique MAE avec des problématiques qui nous sont propres.

ne concerne que 15 % des postes et qu'il importe de l'étendre à d'autres pays dans lesquels les VI tirent le diable par la queue et font face à des problèmes pour se loger décemment. L'administration nous a assuré qu'elle n'est pas opposée à une telle revalorisation [qui pèsera finalement assez peu sur la masse salariale, ndr].

### ET EN PRIME, UNE MAUVAISE NOUVELLE POUR LA DÉMOCRATIE SOCIALE

L'administration a répondu récemment à un courrier de la CFDT que les textes refusent aux volontaires internationaux le droit de désigner leurs représentants syndicaux. Si en effet ces textes sont clairs, les VI se trouvent du coup dans une situation paradoxale : alors qu'ils font plus que jamais partie de la communauté de travail en occupant le plus souvent des emplois permanents, en dépit de

cela, ils ne voteront ni au comité technique ministériel, ni dans les instances de dialogue social de proximité (comités techniques et CHSCT) !

Au surplus, on constate que le problème concerne non seulement les VIA mais aussi les VIE :

- Le MAE confié à des VIA des postes de responsable d'Ubifrance, leur assignant ainsi un rôle pivot dans la diplomatie économique,
- Le régime juridique actuel des volontaires en entreprises (VIE), - très investis eux aussi dans la diplomatie économique - constitue un frein à leur reconnaissance par les pays hôtes (problèmes de protection sociale, problème de visas et d'accords migratoires),
- L'administration s'en tient à une argumentation juridique certes en béton, mais qui laisse en rade la

question de la représentation, légitime, des VI, au sein des instances de dialogue social.

**En conséquence, la CFDT compte s'adresser au législateur pour que soit redéfini le régime juridique des VIA et VIE dont la situation repose actuellement sur un engagement volontaire donnant lieu à indemnisation. Elle ne repose pas sur un contrat de travail ouvrant droit à rémunération et à tous les droits, dont les droits syndicaux, qui s'y attachent.**

Une voie moyenne reste à trouver, la représentation au sein des instances de dialogue social s'adressant en principe à tous les membres de la communauté de travail concernés !



Informations aux adhérents ... informations aux adhérents

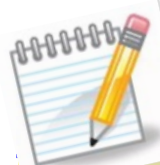
### A partir du 1<sup>er</sup> février 2014, les normes bancaires évoluent vers un prélèvement et un virement européen.

L'intégration européenne en matière financière va connaître une nouvelle étape en février 2014 avec la généralisation des nouvelles modalités de virement et de prélèvement dans le cadre de l'espace unique de paiement en euros, le Single Euro Payments Area (Sepa).

Cette migration des normes de paiement sera effective dans l'ensemble des pays de l'Espace économique européen (Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège), Andorre, Monaco et la Suisse.

Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, le consentement donné au titre du prélèvement national que vous avez signé demeure valable pour le prélèvement SEPA.

**Vous n'aurez donc aucune démarche à accomplir auprès de votre banque ...**



### Calendrier des réunions

**Jeudi 9 janvier**, bureau de l'ADOS

**Jeudi 16 janvier**, (15h - 16h)  
Point d'information sur la Task  
Force mobilité familiale

**Mardi 22 janvier**, (14h 30 - 16h)  
Point sur le mouvement 2014

**Mardi 22 janvier**, (12h 30- 13h30)  
Section Nantes (salle intersyndicale Breil IV)

**Lundi 27 janvier**, CE CFDT-MAE (Nantes)

**Jeudi 30 janvier**, (16h - 17h)  
AG Section Paris de Cafétéria (Convention)

**Mardi 5 février**, 12h30-13h30 -  
Réunion de la Section Nantes, (salle intersyndicale Breil IV)

**Mardi 5 février**  
- réunion de la section CFDT-MAE de Nantes  
- réunion de concertation sur le régime indemnitaire  
- conseil d'administration de l'ADOS